



Direction générale adjointe Relations Humaines

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE TECHNIQUE
DE LA VILLE D'ORLEANS
DU JEUDI 17 FEVRIER 2011**

Sommaire

1/Recensement des questions diverses

2/Approbation des procès-verbaux des comités techniques des 22 octobre et 16 novembre 2010

3/DGA Développement urbain : Mise à disposition partielle de services auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Eco-quartier des Groues (vote)

4/DGA Familles et solidarité : Adaptation de l'organisation du service solidarité et insertion sociale du CCAS (vote)

5/ DGA Vie culturelle et sportive : Direction des sports - Adaptation du profil de poste et des plannings de travail des agents de la base de loisirs de l'île Charlemagne (vote)

6/ DGA Vie culturelle et sportive : Direction des sports - Ajustement des plannings de travail des agents du pôle « équipements sportifs » (vote)

7/ DG des services techniques : Direction de l'espace public - Regroupement des équipes d'intervention de l'éclairage public et de la signalisation tricolore (information)

8/ DG des services techniques : Renouvellement de la convention de mise à disposition des services techniques auprès de l'Agglo (vote)

9/ DGA Finances et @dministration : Elaboration de la charte de sécurité du système d'information et de guide du bon usage des ressources informatiques et téléphoniques (information)

10/DGA Finances et @dministration : Organisation de l'intercommunalité / réflexion sur le périmètre des services administratifs et financiers de la DGA finances @dministration et mise à disposition individuelle de l'assistante de direction de l'Agglo (information)

11/ DGA Relations humaines : Etude astreintes/heures supplémentaires : principes d'organisation du dispositif (vote)

12/ DGA Relations humaines : Bilan du CNAS (information)

* * *
* *

ETAIENT PRESENTS :

I – REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Membres titulaires

Mme SAUVEGRAIN Muriel

Adjoint au Maire pour le personnel municipal, les affaires administratives et les moyens généraux –

Vice-Président du Comité technique

Mme PILET-DUCHATEAU

Marie-Thérèse

Adjoint au Maire pour les relations internationales et européennes, les villes jumelles, la coopération décentralisée et le tourisme

Mr MONTEBELLO Claude
(jusqu'à 11h00)

Conseiller Municipal pour le quartier de La Source

Mr PILOT Patrick

Directeur général des services

M. BAZIN Jean-François

Directeur général des services techniques

M. PREVOST Patrick

Directeur général adjoint finances @dministration

Mme FAURE Mireille

Directeur général adjoint relations humaines

Membres suppléants

Mme LECLERC Alexandrine
(jusqu'à 10h15)

Adjoint au Maire pour la solidarité, la politique de la famille, la petite enfance, les personnes âgées, le handicap

Mme DE CHANGY Alexandra

Conseillère municipale déléguée pour la Vie associative

M. LEBAUPIN Patrick
(jusqu'à 10h15)

Directeur général adjoint famille et solidarités

M. FRICHETEAU Jean-Michel

Directeur général adjoint proximité

Mme FOUCHET Nadine

Responsable du personnel des écoles

Mr GLOUZOUIC Christian (à partir de 11h00)

Responsable de la Direction de la Maîtrise de l'énergie et des risques

Mme BONHEUR Sylvie

Responsable administratif de la médiathèque

II – REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Membres titulaires

M. CHABROL Jean-Paul	C.F.D.T.
M. BLANCHET Eric	C.F.D.T.
Mme JUBIN Véronique	C.F.D.T.
Mme OSBORNE Karen	C.F.D.T.
Mme PETIT Pascale	C.G.T.
M. BOULANT Florent	F.A.F.P.T.
Mme RAULT Marie-Chantal	F.A.F.P.T.
M. BORDONADO Roger	F.O.
M. GALOPIN David	F.O.

Membres suppléants

M. SAGHAAR Bruno	C.F.D.T.
M. GUERIN Michel	C.G.T.
M. FILLIAU Yannick	F.A.F.P.T.

ETAIENT EXCUSES :

I – REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Membres titulaires

M. GROUARD Serge	Maire, Président du CT
Mme HEAU Catherine	Conseiller Municipal délégué pour le spectacle vivant, les enseignements artistiques et le patrimoine historique

Membres suppléants

Mme DE QUATREBARBES Aude	Adjoint au Maire pour la coordination, de la politique de proximité et la gestion du domaine public
--------------------------	---

II – REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Membres suppléants

Melle HEBRARD Alexiane	C.F.D.T.
M. LITIERE Luc	C.F.D.T.

La séance est ouverte à 9h15.

Madame SAUVEGRAIN désigne Florent BOULANT du syndicat FAFPT en tant que secrétaire de séance.

1/Recensement des questions diverses

Monsieur BOULANT prend la parole au nom de l'intersyndicale pour solliciter le report du dossier sur le «regroupement des équipes d'intervention de l'éclairage public et de la signalisation tricolore» ainsi que sur la dernière partie du rapport «astreintes/heures supplémentaires : principes d'organisation», portant sur les modalités d'organisation envisagées dans certaines équipes pour respecter les temps de travail et de repos.

En revanche, un vote favorable sera apporté sur le nouveau dispositif d'astreinte dans la mesure où l'intersyndicale estime qu'il s'agit d'une avancée.

Sur la partie relative aux heures supplémentaires, les éléments complémentaires sollicités par les représentants du personnel sur le volume d'heures supplémentaires réalisées par chaque service leur ont été transmis trop tardivement pour qu'ils disposent d'un recul suffisant pour les analyser et se positionner sur les principes édictés.

L'intersyndicale ne souhaite pas s'exprimer sur le principe sans connaître précisément les modalités d'organisation du travail qui seront mises en œuvre pour chacune des équipes concernées.

Il est demandé qu'un dossier complet puisse être présenté afin que les représentants du personnel puissent être en mesure d'évaluer les conséquences des différentes mesures proposées.

Madame SAUVEGRAIN indique qu'elle se positionnera au cours de la séance sur chacune de ces demandes.

Monsieur BORDONADO rappelle qu'un courrier sollicitant un point sur l'évolution des effectifs a été transmis par le syndicat FO au début du mois de février, pour lequel il n'a pas été apporté de réponse à ce jour. Il souhaite disposer de ces éléments assez rapidement car certaines équipes sont aujourd'hui confrontées à des difficultés de fonctionnement, principalement à l'espace public et dans les équipes d'espaces verts. Il cite le cas du Centre de production qui fonctionne aujourd'hui avec 3 postes en moins, cumulés à un non remplacement de congé maternité, ce qui n'est pas négligeable sur une petite équipe telle que celle-ci. Au vu de l'inquiétude des agents, il souhaiterait éclaircir la situation et disposer d'une vision globale des gels et des suppressions de poste et de l'évolution des effectifs envisagée pour ces services.

Madame PETIT indique qu'elle avait précédemment posé une question sur les vestiaires des locaux de Blossières. Elle souhaite suspendre cette question puisqu'elle a entre temps rencontré Monsieur HUGUENIN et qu'une réflexion globale va être engagée pour régler le problème.

Elle sollicite par ailleurs que les ATSEM de l'école des Capucins puissent bénéficier d'une prime spécifique pour compenser leurs conditions de travail difficiles et la pénibilité de leur activité.

2/Approbation des procès-verbaux des comités techniques des 22 octobre et 16 novembre 2010

Madame SAUVEGRAIN soumet au vote les procès-verbaux des comités techniques des 22 octobre et 16 novembre 2010, qui sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur CHABROL fait remarquer qu'il avait sollicité lors de la séance du 16 novembre un bilan de la répartition des heures d'enseignement au Conservatoire ainsi qu'un état comparatif global des rémunérations versées entre la Ville et l'Agglo. Il lui avait été répondu, en témoigne le procès-verbal, que ces éléments seraient prochainement transmis. Si cela a effectivement été le cas pour la répartition des heures d'enseignement au Conservatoire, il est toujours en attente des éléments sur le comparatif des régimes indemnitaires.

Madame SAUVEGRAIN s'excuse de ne pas avoir répondu plus tôt à cette demande.

3/DGA Développement urbain : Mise à disposition partielle de services auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Eco-quartier des Groues (vote)

Monsieur GUY rappelle que la Communauté d'agglomération a acquis il y a quelques années les terrains des Groues, situés sur les communes de Saint Jean de la Ruelle et d'Orléans, dans une proportion d'environ un tiers/deux-tiers, constituant une étape importante pour le projet d'aménagement envisagé conjuguant des opérations d'habitat et d'activité économique. La Communauté d'agglomération ne disposant pas de la compétence pour ce type de zone dite « mixte », il a alors été nécessaire de s'interroger sur le mode d'aménagement de ce secteur.

Afin de répondre à cette problématique, les 2 communes ont ainsi décidé d'un commun accord de constituer un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique), qui aura pour mission la réalisation et l'aménagement de l'éco-quartier des Groues.

Afin de ne pas créer de nouveaux services, il est proposé de retenir le principe d'une mise à disposition de personnels des 2 communes auprès du SIVU de l'éco-quartier des Groues, qui assurerait son fonctionnement.

Les agents de la Ville concernés sont le DGA développement urbain, le Directeur de l'urbanisme, le responsable du pôle études urbaines, un chargé d'opérations, un chargé d'études et une secrétaire. D'autres agents de la Direction générale adjointe finances @dministration seront également partiellement mis à disposition afin d'apporter un appui administratif, juridique et financier au syndicat.

Les mises à disposition de personnels pour les 2 communes seront propositionnelles à leur contribution financière, soit 0,5 ETC pour la commune de Saint Jean de la Ruelle et 1 ETC pour la commune d'Orléans. Les modalités de cette mise à disposition seront formalisées dans une convention.

Madame PILET se satisfait de la création de ce syndicat. Des avancées réelles sont aujourd'hui constatées permettant de concrétiser à l'avenir le projet envisagé.

Madame SAUVEGRAIN soumet au vote le principe de la mise à disposition partielle de services auprès du SIVU de l'éco quartier des Groues, qui est adopté à l'unanimité.

4/DGA Familles et solidarité : Adaptation de l'organisation du service solidarité et insertion sociale du CCAS (vote)

Monsieur LEBAUPIN indique que ce projet de service, fondé sur la proximité, a été élaboré après une large consultation des équipes. Il repose sur une nouvelle sectorisation et le développement de la polyvalence des accueils afin que les usagers disposent de plus larges informations sur l'action sociale, la santé, le troisième âge et la petite enfance. Ce projet tient compte également de l'évolution significative du RSA, qui a été fortement ressentie par les équipes elles-mêmes.

Madame PORTIER présente les orientations envisagées pour le service solidarité et insertion sociale du CCAS.

Comme cela avait été sollicité au Comité technique d'avril 2010 lors de la présentation du projet de service du CCAS, elle souhaite apporter des éléments d'information sur l'espace solidarité, quand bien même il n'est pas directement concerné par les évolutions proposées. L'espace solidarité, autrefois dénommé épicerie sociale, existe depuis 1998. Un règlement intérieur qui n'existait pas précédemment a été élaboré en mai 2010, faisant suite aux propositions d'un groupe de travail conduit avec l'équipe.

Il est ouvert au public à raison de 5 demi-journées par semaine et s'adresse aux Orléanais qui rencontrent des difficultés budgétaires. Les personnes viennent faire leurs courses sur rendez-vous pour acheter des produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien à moindre coût et bénéficient en parallèle d'un accompagnement social et budgétaire pour les aider à résorber leurs dettes et gérer leur budget. Elles ont également la possibilité de participer à des ateliers collectifs pédagogiques (budget, cuisine, etc.). Au total, 292 personnes ont été aidées dans ce cadre, au cours de l'année 2010.

Madame PORTIER indique que le service solidarité et insertion sociale est constitué de 3 agences sociales : 1 située à la Source au Centre Olympe de Gouges (4.80 ETP et couvrant 2 cantons), 1 située à la mairie de Proximité de l'Argonne (3.80 ETP depuis le 1^{er} juillet 2010 et couvrant 1 canton) et enfin celle située au 69 rue Bannier du Centre-ville (12 ETP et couvrant 3 cantons) ; les personnes accompagnées par le CCAS étant orientées vers les agences en fonction de leur lieu d'habitation.

Les agences sont composées de personnels administratifs, dont les missions recouvrent l'accueil et l'information des usagers, l'instruction des demandes de RSA des personnes sans enfant et des demandes d'aides légales ainsi que la délivrance des aides sociales facultatives. Ils ont également en charge la domiciliation des personnes sans résidence stable, mission qui a connu une montée en charge importante depuis quelques années. En effet, l'ouverture d'un compte bancaire ou l'attribution d'aides sociales pour les personnes sans domicile fixe ou en hébergement précaire requiert l'obtention d'une adresse. Les personnes concernées sont donc reçues en entretien, à la suite duquel une attestation de domiciliation leur est délivrée leur permettant par la suite de retirer leur courrier auprès des agences de rattachement.

Les travailleurs sociaux affectés dans les 3 agences sociales sont plus particulièrement chargés d'accompagner les bénéficiaires du RSA (personnes sans enfant à charge, éloignées de l'emploi), ce qui représente 70% de leur temps de travail.

Ils animent également des actions collectives en collaboration avec les partenaires (Centre Local d'Information et de Coordination, Pause Santé, Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales ...) et participent aux différentes instances et commissions (commission de surendettement, commission des aides facultatives du CCAS, réunions partenariales).

Chaque agence est gérée par un responsable dont les missions sont d'assurer l'encadrement des équipes, de mener les entretiens sociaux préalables à la domiciliation et de faire le lien avec le Conseil général sur le RSA. Les responsables des agences de la Source et de l'Argonne accompagnent également des bénéficiaires du RSA à raison d'un mi-temps.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, les responsables d'agences sociales sont au nombre de 2, étant rappelé que le poste de responsable de l'Argonne n'a pas été remplacé à ce jour, dans l'attente de la réflexion menée dans le cadre du projet de service.

Après avoir rappelé ces éléments, Madame PORTIER présente le projet de service envisagé. Lors de la journée de service du 20 mai 2010, des échanges sur le bilan quantitatif et qualitatif du RSA et le ressenti des équipes sur cette mesure ont eu lieu. La réflexion s'est également engagée autour du thème de la proximité, le repérage des besoins du public et l'analyse de l'activité au regard de l'actuelle sectorisation. A partir de ces premiers travaux, une étude exhaustive de l'activité par secteur a été effectuée. Les constats et les orientations envisagées ont été présentés à Madame LECLERC pour validation avant d'officialiser auprès des équipes les axes de réflexion à conduire.

Il a été constaté en premier lieu un déséquilibre par agence de l'activité RSA et une diminution depuis 2008 du nombre d'instructions de dossiers RSA. Cette baisse d'activité s'explique par le transfert de la compétence d'instructeur à la CAF et la possibilité pour les bénéficiaires de retirer directement leur dossier sur internet. Il convient toutefois de relativiser cette diminution d'activité car dans le même temps, une augmentation du nombre de personnes domiciliées et des aides accordées a été enregistrée.

Au regard de ces constats, il convenait donc d'améliorer la sectorisation et la répartition des effectifs, qui s'est traduite par une réorganisation en 2 secteurs géographiques (Nord et Sud), alignés sur ceux des UTS (Unités de Travail Social) du Conseil général.

L'agence Centre avait la particularité de recouvrir 2 secteurs du Conseil général (Unités de Travail Social Nord et Sud), avec des pratiques et des interlocuteurs différents, d'où la pertinence d'harmoniser cette répartition.

Il est ainsi proposé de mettre en place 2 responsables d'agence, pour le Nord et le Sud. Le responsable de l'agence Sud aurait en charge l'encadrement de l'équipe de la Source et d'une partie de celle du Centre basée au 69 rue Bannier et le responsable de l'agence Nord encadrerait l'équipe de l'Argonne et le reste de celle basée dans le Centre. La charge de travail étant équilibrée par secteur et l'activité par travailleur social conforme au niveau prévu dans la convention avec le Conseil général, il a été décidé de ne pas remplacer le poste de responsable d'agence de l'Argonne.

Ce changement d'organisation interne ne sera pas visible pour la population dans la mesure où les lieux de rendez-vous demeurent inchangés.

Madame PORTIER propose également de renforcer la proximité en créant 2 nouveaux lieux de permanence sur rendez-vous : Blossières et Madeleine, dont les usagers seraient reçus respectivement sur 2 et 4 demi-journées.

Le choix s'est porté sur Blossières car il s'agit d'un secteur excentré sans facilités d'accès en transports et pour lequel les acteurs sociaux sont aujourd'hui peu présents, ne permettant pas d'assurer un repérage suffisant des publics en difficultés et de tisser des liens de partenariat.

Les raisons qui ont guidé la création d'une permanence dans le quartier Madeleine sont identiques, conjuguées à un éloignement relatif du Centre Ville.

Le renforcement de la proximité se traduira aussi par une amélioration de l'accueil, qui est aujourd'hui très spécialisé. Les agents ont fait remarquer qu'ils rencontraient tout type de public mais ne pouvaient répondre qu'aux personnes demandant une domiciliation, le RSA et une aide légale. Pour les autres publics venant s'informer auprès des agences, les agents ont un sentiment de frustration car ils doivent réorienter la demande sans la traiter. Aussi, s'agit-il d'un véritable souhait de leur part d'étendre leur mission d'accueil.

En parallèle, il a été observé une forte demande d'informations des familles sur l'Argonne (pré-inscriptions en crèches) et des personnes vieillissantes sur l'Argonne et la Source. Pour les demandes en crèches, Madame Portier rappelle qu'elles sont effectivement toutes orientées 69 rue Banner, augmentant le plan de charge des professionnels, avec des délais de rendez-vous assez longs à obtenir pour les usagers.

Pour répondre à ces problématiques, il est donc proposé que les antennes du CCAS dans les quartiers Source / Argonne accueillent et traitent toutes les demandes du public étant rappelé que ce transfert de charges est rendu possible par la baisse des instructions RSA.

Dans un second temps, en fonction du plan de charge des agents et des demandes, ces rendez-vous pourraient également être proposés au plus près des habitants dans les secteurs Madeleine, Blossières et Saint Marceau.

Enfin, l'un des derniers objectifs poursuivis était le renforcement des actions collectives.

Dans cette optique, il a été convenu que des thèmes transversaux et communs au service seraient déterminés. Les actions collectives actuellement effectuées par les travailleurs sociaux s'organisent autour des projets des partenaires et/ou des besoins de terrain et repérés. Néanmoins, ces actions collectives peinaient à prendre de l'essor avec beaucoup d'interrogations de la part des travailleurs sociaux sur leur légitimité à impulser des actions dans des champs de compétences qui n'étaient pas nécessairement les leurs.

Deux thématiques sont donc proposées et pourront être déclinées en lien avec les partenaires compétents : sur la santé et l'hygiène de vie, la prévention et l'accès aux droits mais également sur les économies d'énergie (maîtrise de l'énergie, tarif de première nécessité, tarif social de solidarité) et la sensibilisation aux éco-gestes par le biais d'actions au sein de l'appartement pédagogique.

Madame PORTIER indique qu'une présentation de ces adaptations sera faite au Conseil d'administration du CCAS du 8 mars 2011. A la suite, les axes du projet de service qui auront été validés seront restitués aux personnels au cours d'une réunion de service. La mise en œuvre de ces nouvelles mesures s'opèrera d'ici la fin de l'année 2011, avec une priorité donnée à l'organisation du service en 2 secteurs. D'ores et déjà, il a été demandé aux travailleurs sociaux du secteur Centre de se positionner sur le Nord ou le Sud. Dans un second temps, il conviendra de définir l'organisation et le fonctionnement des permanences.

Madame PORTIER indique que des formations en interne des agents d'accueil pour la prise en charge de tout le public du CCAS seront organisées afin qu'ils soient en capacité de répondre à l'ensemble des demandes des usagers. Un accompagnement des responsables d'agence à leur prise de poste sera également réalisé.

Le projet de service sera finalisé dès lors que les permanences et les actions collectives seront mises en œuvre de manière effective.

Madame PETIT regrette que cette nouvelle organisation fasse perdre un poste de responsable d'agence à l'Argonne, qui est déjà en zone sensible.

Madame PORTIER explique que cette décision est justifiée par le volume d'activité de l'agence, dont la baisse avait été relatée par l'agence elle-même. Les agents ne seront pas isolés car ils seront d'une part localisés au sein de la Mairie de Proximité et d'autre part des permanences seront assurées au sein de l'agence de l'Argonne par le responsable de secteur Nord.

Madame OSBORNE rappelle qu'un audit du service « actions sociales » avait été mené en 2005, lequel avait abouti à l'élaboration du projet de service. Cet audit avait conclu que le fonctionnement du service était satisfaisant au regard des objectifs fixés. Le projet de service s'est ainsi organisé, sans autre objectif fixé au personnel, que d'améliorer le fonctionnement. Des groupes de travail ont d'ailleurs été constitués jusqu'en 2009 aboutissant à un projet de service qui a été présenté aux agents mais jamais au Comité technique.

Au cours de la mise en œuvre de ce projet de service, 3 postes de travailleurs sociaux ont été gelés. Des mouvements entre les responsables d'agence sont également intervenus, alors que l'un d'entre eux y était opposé.

Elle rappelle également que suite à l'arrivée du responsable à l'épicerie sociale, un poste de régisseur en CDD n'a pas été renouvelé, ce qui a engendré un important travail de manutention et de mise en rayon pour le responsable, contrairement à ce qui lui avait été indiqué au moment de son affectation.

Elle conclut en indiquant que depuis 7 ans, 5 responsables différents se sont succédés à l'agence Centre, 3 à la Source et 2 à l'Argonne.

Madame OSBORNE souligne également que les agents n'avaient pas connaissance du gel du poste de responsable d'agence de l'Argonne, au moment de la présentation du projet de service du CCAS, au Comité technique d'avril 2010.

Elle souhaite refaire cet historique afin de rappeler les bouleversements intervenus dans ce service, notamment pour les responsables. Elle estime que de la sérénité serait aujourd'hui la bienvenue, après tous ces changements.

En effet, la nouvelle sectorisation, calquée sur les Unités de Travail Social, va profondément bouleverser les agents. Il ne lui semble pas qu'il y ait eu consensus sur cette nouvelle organisation. Ayant elle-même participé aux groupes de travail et à la réunion de service, le résultat présenté initialement visait à opérer un ajustement sur les 3 agences. La sectorisation, qui n'a pas été le résultat d'une concertation, a été imposée par la suite aux agents. Les professionnels de l'agence Centre ne comprennent pas l'intérêt d'être divisés en 2. Le fait qu'il y ait 3 responsables, dont 2 interlocuteurs par Unité de Travail Social n'avaient jamais posé problème jusqu'à maintenant et offrait même une certaine souplesse car une suppléance pouvait s'opérer entre les agents.

Elle réaffirme que les travailleurs sociaux ne trouvent pas de sens à cette sectorisation imposée. Ils se demandent également s'ils seront amenés à assurer des permanences à l'Argonne s'ils se positionnent sur le secteur Nord ou à la Source, s'ils se positionnent sur le secteur Sud.

Les agents de l'agence Centre sont très inquiets quant à savoir s'ils resteront agents de l'agence Centre.

S'agissant des permanences, Madame OSBORNE estime qu'elles ont également été imposées. Les agents n'y voient pas réellement d'objections sauf pour certains qui considèrent qu'il ne s'agit pas d'une demande réelle du public.

Certains s'interrogent même sur le sens qu'elles revêtent sur le plan de l'insertion sociale. En effet, le travail social consiste à inciter les personnes à faire des démarches hors de leurs quartiers et à se présenter à l'heure à un rendez-vous. Ainsi, elle demande comment l'insertion sociale peut être réellement assurée si des permanences sont instituées au sein même de leur quartier, étant d'ailleurs rappelé que le dispositif des visites à domicile perdure pour les bénéficiaires qui ne peuvent pas se déplacer. L'emplacement des actuelles permanences permettait déjà au public de s'y rendre sans difficulté.

Les agents se demandent également si des moyens matériels seront mis à leur disposition pour leur permettre d'assurer ces permanences et si leurs conditions de travail et de sécurité seront assurées (équipement des centres sociaux ASELQO pour garantir la confidentialité des entretiens).

Madame OSBORNE relate que cette nouvelle organisation va générer des problèmes de gestion du personnel, notamment sur la pose des congés. Les agents ne peuvent pas prendre leurs congés en même temps en période de congés scolaire et l'organisation des permanences va accentuer ces difficultés car il conviendra tout de même qu'il y ait 2 travailleurs sociaux sur place et 50% de l'effectif.

Elle réitère que le gel des postes pose problème à tous les agents. Ces derniers se demandent si l'agent administratif de l'agence Centre sera remplacé, à son départ à la retraite.

Enfin, elle souhaite évoquer la question des Chèques d'Accompagnement Personnalisés (CAP) car les agents ressentent aujourd'hui une « privatisation rampante » et une « chasse aux postes » dans la mesure où la nouvelle formule envisagée représente une économie d'un tiers de poste de comptable. En outre, les agents sollicitent également des explications sur les raisons de l'institution de chèques non nominatifs.

Madame PILET estime que la sérénité passe déjà par le fait d'avoir du travail et de ne pas perdre son emploi. Les organisations doivent être repensées et évoluer compte tenu de l'accroissement de la précarité et des besoins importants recensés au Nord et au Sud.

Madame LECLERC indique que cette nouvelle organisation s'appuie sur un souhait de proximité avec les Orléanais.

Madame PORTIER rappelle que l'audit réalisé était un audit organisationnel et fonctionnel portant sur plusieurs services du CCAS et non pas uniquement sur le service social. Celui-ci n'a pas du tout donné lieu au projet de service et a porté essentiellement sur la mise en place de procédures et de rapports d'activité qui n'existaient pas au sein du service. En conséquence, ces propositions n'avaient pas d'impact organisationnel, requérant la consultation du Comité technique.

Elle rappelle également que cet audit a eu lieu avant la mise en œuvre du RSA, donnée importante à prendre en compte, puisque l'adaptation du projet de service est aujourd'hui justifiée pour une large part par cette réforme. Il lui semble en effet nécessaire qu'un service s'adapte aux besoins des usagers et à l'évolution de la réglementation.

Sur la mise en place des permanences, il lui a été rapporté qu'il n'y avait pas de demandes de la part des usagers. Or, étant donné qu'il n'existe pas d'enquêtes de satisfaction, elle se demande comment les travailleurs sociaux peuvent estimer que les bénéficiaires ne sollicitent pas de permanences plus proches de chez eux. Il lui semble aujourd'hui important d'expérimenter ce système des permanences, qui n'est pas immuable et qui pourra faire l'objet d'ajustements si cela s'avère nécessaire.

S'agissant des moyens matériels donnés aux agents pour assurer les permanences dans les centres ASELO, elle s'étonne que cette question soit aujourd'hui posée dans la mesure où il a bien été indiqué aux personnels qu'ils disposeraient d'un bureau au sein de ces structures. Les agents ne seront en aucun cas en poste isolé, sans moyens d'alertes mis à leur disposition. Elle confirme également que les moyens nécessaires leur seront donnés pour travailler au mieux (ordinateurs portables et indemnités kilométriques s'ils utilisent leur véhicule personnel).

Elle est bien consciente que les nouvelles mesures n'ont pas toutes engendré un consensus. Pour autant, le projet de service proposé est la résultante des concertations menées au cours desquelles les agents ont fait part de leurs propositions. Ce service a besoin de cohérence car les agences ne travaillent pas ensemble aujourd'hui, ce qui est dommageable pour le service public. S'il s'avère que cette nouvelle organisation ne fonctionne pas, elle pourra être revue.

Madame PORTIER indique par ailleurs que les gels de postes intervenus depuis 2 ans sont justifiés par la baisse d'activité. Elle rappelle que le Conseil général fournit un cahier des charges très strict, définissant précisément le nombre de suivi de bénéficiaires par ETP ; la Ville est d'ailleurs en deçà de ces chiffres, signifiant que les agents ont les moyens de faire leur travail correctement.

S'agissant des remarques formulées sur les mobilités des responsables d'agences, Madame PORTIER rappelle que 2 responsables d'agence étaient en difficulté sur leur poste, ce qui avait conduit le service à leur proposer des changements d'affectation afin de ne pas accentuer leur mal-être. Elle souhaite d'ailleurs indiquer que ces agents ne lui avaient pas opposé de refus lors des entretiens.

Au sein de l'agence Centre, 5 responsables se sont effectivement succédés pour des motifs divers tels que des promotions, des mutations. Elle convient que ces rotations de personnels ont pu rendre plus difficile l'équilibre des agences mais pour autant, elles ont également pu émaner d'un souhait des personnels.

Madame PORTIER fait remarquer que les permanences ne font pas l'objet d'un consensus car certains travailleurs sociaux sont aujourd'hui en demande de travailler dans les quartiers alors que d'autres ne le sont pas. Elle souligne que ce sont les travailleurs sociaux eux-mêmes qui ont fait des propositions sur l'opportunité de disposer de permanences dans certains quartiers. Les choix opérés ne lui ont pas apparu être imposés et il sera demandé aux agents de se positionner sur ces permanences.

Ces dernières seront prévues en dehors des vacances scolaires afin de ne pas poser de difficultés en matière de gestion de planning.

Monsieur BORDONADO indique que les agents émettent des réserves sur cette nouvelle organisation, même s'ils sont favorables à une amélioration de la proximité et un équilibrage des tâches et des effectifs.

Il demande que les orientations soient présentées aux agents avant le Conseil d'administration du CCAS afin de prendre en compte leurs remarques et observations. Cette réunion préalable permettrait d'estomper certaines inquiétudes, d'éclaircir les points qui sont encore sujets à questionnements mais également d'apaiser et rassurer ces équipes afin qu'elles se sentent bien dans leur travail.

Madame LECLERC réaffirme que l'agence de l'Argonne ne va pas devenir isolée et que l'organisation en 2 secteurs améliorera la cohérence d'équipe des travailleurs sociaux.

Un service doit s'adapter aux situations sociales actuelles et aux nouveaux dispositifs mis en place ; l'étude de l'impact du RSA sur le service social et insertion sociale avait été envisagée depuis sa mise en œuvre. Elle rappelle à ce titre que les orientations données proviennent des remarques et du vécu des travailleurs sociaux ainsi que des données quantitatives relatives à l'instruction et au suivi du RSA.

Elle souligne également qu'un fonctionnaire est titulaire de sa fonction mais pas de son poste, que ce soit au Centre ou à l'Argonne.

Madame PORTIER indique qu'une réunion de restitution auprès du service est prévue en mars car elle n'a pas pu être réalisée précédemment, compte tenu des congés scolaires. Toutefois, une restitution a tout de même été faite dans chaque équipe, par la responsable du service et les responsables d'agence afin d'écouter les remarques des agents. Elle ne nie pas qu'il y ait des inquiétudes qui sont inhérentes à toute conduite du changement. Pour autant, il y sera répondu au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

Monsieur CHABROL indique que le découpage Nord/Sud peut poser des problèmes de lecture pour les usagers et lui apparaît artificiel et inadapté à la Ville.

Il a été rapporté aux représentants du personnel qu'il n'y avait aucune adhésion des travailleurs sociaux à la sectorisation. Il estime que les craintes de ces professionnels sont certainement fondées et nécessiteraient que le service les écoute et travaille avec eux plutôt que de leur imposer cette sectorisation.

Il fait également remarquer qu'il aurait pu demander un report de ce dossier dans la mesure où il n'est pas totalement finalisé puisque la plupart des éléments restent à mettre en œuvre.

Il est également surpris d'apprendre que pour des raisons d'économie de gestion, les CAP seront gérés par un organisme extérieur alors qu'il sera plus difficile d'en contrôler leur utilisation. Le système actuel permettait un contrôle serré de l'utilisation des fonds, ce qui ne sera plus le cas à l'avenir.

Madame SAUVEGRAIN indique que le découpage a une vraie logique avec les UTS du Conseil général car les mêmes publics sont concernés.

Madame LECLERC explique que l'objectif du nouveau système des Chèques d'Accompagnement Personnalisés (CAP) n'est pas de faire des économies ; il s'agit plutôt de moins stigmatiser les bénéficiaires, notamment lorsqu'ils vont faire des courses. Les CAP ressemblent à des tickets restaurants et passent ainsi inaperçus. Si cela permet en plus d'apporter une charge de travail en moins au service, elle y est alors favorable.

Pour les personnes suivies, les réorganisations opérées n'auront aucun impact car le rattachement à leur agence ne change pas. S'agissant des travailleurs sociaux, ils ne changent pas d'agence et seule la question du rattachement au Sud ou au Nord se posera.

Madame SAUVEGRAIN soumet ce dossier au vote :

- **10 votes pour (10 Administration),**
- **2 abstentions (2 FAFPT)**
- **8 votes contre (4 CFDT, 2 FO, 2 CGT).**

5/ DGA Vie culturelle et sportive : Direction des sports - Adaptation du profil de poste et des plannings de travail des agents de la base de loisirs de l'île Charlemagne (vote)

Monsieur BASSET rappelle qu'un premier projet de service de la Direction des sports avait été élaboré en 2005, distinguant les agents des stades et les agents des équipements couverts.

Afin de mieux prendre en compte les nécessités liées à la spécificité de la base de loisirs de l'île Charlemagne, il apparaît nécessaire d'adapter les missions et d'ajuster les plannings des gardiens qui y sont affectés, en adoptant un rythme de travail identique à celui des agents des stades, qui travaillent aujourd'hui 13 week-ends par an.

Madame PETIT demande comment s'opère la répartition de l'entretien des 30 hectares d'espaces verts de la base de loisirs entre le secteur public et le secteur privé. Elle rappelle par ailleurs que l'entretien du parc des expositions était assuré précédemment dans le cadre du volontariat, principe qui s'avère remis en cause si cette activité est désormais imposée aux agents par son inscription dans les fiches de poste.

Monsieur BASSET précise que la gestion de la base de loisirs est globalement assurée par le service gestion de l'espace public, étant précisé que l'essentiel des interventions sont confiées à une entreprise dans le cadre d'un marché. Il est aujourd'hui proposé que les agents assurent des petits travaux ponctuels d'entretien et de maintenance, en fonction des activités et des manifestations organisées sur la base de loisirs. L'essentiel des tâches à réaliser, qui interviendront en complément de leurs missions traditionnelles, seront l'entretien des plages en saison ainsi que des interventions techniques de premier niveau qu'un agent peut réaliser sans avoir à établir un bon d'intervention auprès des équipes du patrimoine ou de l'espace public.

En outre, le parc des expositions situé à proximité de l'île Charlemagne a une activité saisonnière qui fonctionne à contre-saison de cette dernière. 3 agents permanents sont aujourd'hui affectés à l'île Charlemagne avec un rythme de travail composé d'une saison haute (hiver) et d'une saison basse (été). Il est donc proposé que les agents de la base de loisirs puissent effectuer des permanences de week-end au parc des expositions durant la période d'hiver, à raison d'un week-end sur trois. Cette nouvelle organisation permettra de gérer le travail de ces 3 agents sur un régime identique à celui des agents de stade (soit 13 week-ends travaillés/an).

Monsieur BOULANT demande que des formations soient dispensées et que les équipements obligatoires de sécurité soient mis à disposition des agents afin de leur permettre d'assurer ces nouvelles missions.

Madame SAUVEGRAIN indique que les formations obligatoires du type CACES seront assurées. L'ingénieur hygiène et sécurité y veille tout particulièrement.

Monsieur SAGHAAR fait remarquer que lors de la présentation des projets de service, il avait été souligné l'importance de conserver les métiers. Il souhaite donc que les travaux réalisés par les agents de l'île Charlemagne restent dans le cadre de leurs compétences et qu'ils n'empiètent pas sur les missions des autres services.

Madame DUPRAZ indique qu'il ne s'agit en aucun cas de leur demander d'assurer des grosses interventions, tels que de l'abattage des arbres ou d'importants travaux de peinture.

Monsieur BASSET confirme que les agents n'auront à réaliser que de petites interventions tels que du déblayage des branches suite à un coup de vent ou du débroussaillage avant un parcours de cross. Il ne s'agit pas de faire à la place de l'espace public ou du patrimoine mais d'apporter un appui complémentaire et ponctuel. Des formations sont d'ores et déjà programmées pour permettre l'adaptation des agents à leurs nouvelles missions.

Madame SAUVEGRAIN soumet le dossier au vote :

14 votes pour (10 Administration, 4 CFDT),

4 abstentions (2 FAFPT, 2 FO),

2 votes contre (CGT)

6/ DGA Vie culturelle et sportive : Direction des sports - Ajustement des plannings de travail des agents du pôle « équipements sportifs » (vote)

Monsieur BASSET rappelle que le projet de service de la Direction des sports a été approuvé lors du Comité technique du 24 avril 2010 et est opérationnel depuis la rentrée de septembre. Dans le cadre de sa mise en œuvre, il a été proposé à l'ensemble des agents des stades et gymnases de faire part de leurs souhaits de mobilité interne au sein de la Direction et du pôle, ce qui a d'ailleurs permis de donner satisfaction à 12 agents.

Depuis septembre, l'équipe des responsables de secteur du pôle équipements réfléchit à des pistes d'améliorations sur le fonctionnement du service, requérant aujourd'hui de procéder à l'ajustement des plannings de travail des personnels travaillant dans les gymnases.

Ces modifications concernent notamment le samedi matin, pour lequel la présence des agents ne se pose plus dans les mêmes termes, depuis la suppression des heures de classe dans les établissements scolaires. Dans ces conditions, il est proposé de répartir le temps de travail sur les autres jours de la semaine pour lesquels l'activité est plus importante.

Madame PETIT indique que les plannings font apparaître une durée hebdomadaire de travail de 44 heures pour les agents d'équipements couverts logés alors que dans les faits, ils réalisent 45 heures.

Elle mentionne par ailleurs que les agents logés du stade omnisports ne se sont jamais remplacés, la suppléance étant assurée par un gardien volant. Aussi, se demande-t-elle si l'organisation mise en place (remplacement mutuel) permettra de pallier les absences des agents et si les règles de temps de repos pourront être respectées.

Elle demande également que soit défini plus précisément le poste d'agent de soutien journée logé.

Monsieur SAUGET confirme que les agents d'équipements couverts réalisent bien 44 heures sur une semaine type.

Madame SAUVEGRAIN demande que Madame PETIT communique hors du Comité technique les noms des agents qui réaliseraient 45 heures afin d'opérer la vérification de leurs plannings.

S'agissant des gardiens logés du stade omnisports, Monsieur SAUGET indique qu'aucun changement n'intervient par rapport à la situation actuelle. Il est uniquement rappelé que les agents logés doivent assurer les permanences de soir et qu'en cas d'absence de l'un d'entre eux, le second devra assurer son remplacement. S'ils sont tous les 2 absents, le recours à l'agent de soutien pourra intervenir mais cela devra rester exceptionnel. Préalablement, il avait été constaté que les agents ne se remplaçaient pas et appelaient systématiquement l'agent de soutien dès lors qu'il y avait une absence. Ce procédé mobilisait l'agent de soutien sur le stade omnisports au détriment de ses missions habituelles qui consistent à tourner sur les installations couvertes. Il convenait donc de remédier à ce mode de fonctionnement.

Il confirme que les temps de repos quotidiens des gardiens du stade omnisports seront respectés. S'il s'agit tout particulièrement d'un remplacement ponctuel le soir, les horaires de l'agent seront décalés en conséquence le lendemain pour respecter les temps de repos.